

# Avis de l'Autorité Environnementale

-----Message d'origine-----

De : Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par MARSELLA Christiane (Assistante) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE [<mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>]

Envoyé : vendredi 25 février 2022 11:56

À : ADS CCOISANS <[ads@ccoisans.fr](mailto:ads@ccoisans.fr)>

Objet : Accusé de réception - Remplacement du télésiège des Sûres en télécabines-sièges débrayables - Commune d'Auris-en-Oisans (38)

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint l'accusé de réception du dossier cité en objet.

Bonne réception

Cordialement



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information  
Développement Durable Autorité  
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56  
Courriel : [ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER

### DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT UN PROJET COMPORTANT UNE ÉTUDE D'IMPACT

N° d'enregistrement du dossier : 2022-ARA-AP-01323

N° Garance : 2022-008627

Nom du projet : Remplacement du télésiège des Sûres en télécabines-sièges débrayables

Localisation : commune d'Auris en Oisans dans le département de l'Isère

Pétitionnaire : SEM SATA Group

Dossier reçu le 17/02/2022

L'avis sera émis dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier complet, soit au plus tard le 17/04/2022 et sera disponible sur le site de la MRAE : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r304.html](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r304.html)

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

**De :** Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par FABIE Emma (Assistante) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE [<mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>]

**Envoyé :** mardi 19 avril 2022 10:06

**À :** ADS CCOISANS <[ads@ccoisans.fr](mailto:ads@ccoisans.fr)>

**Cc :** MRAe - Mission Régionale d'Autorité Environnementale AuRA - CGEDD/MIGT Lyon <[mrae.aura@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mrae.aura@developpement-durable.gouv.fr)>; PREF38 evaluation-environnementale - 38 ISERE/PREFECTURE/BOITES FONCTIONNELLES <[pref-evaluation-environnementale@isere.gouv.fr](mailto:pref-evaluation-environnementale@isere.gouv.fr)>

**Objet :** Absence d'avis - Remplacement du télésiège des Sûres en télécabines-sièges débrayables - Commune d'Auris-en-Oisans (38)

Bonjour,

Nous vous informons que, à défaut de s'être prononcée dans le délai prévu par les textes, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Une information sur cette absence d'avis figure sur le site internet de la MRAe :  
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

Cordialement.

*Nota : copie à la Préfecture pour information*

-----  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
CIDDAE / Pôle AE